

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 336/2022

A la société MICROCOM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux abonnements mensuels connexion sans fil capacité partagée : 8192/8192, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de francs congolais dix-sept millions quatre cent trente-cinq mille (CDF 17 435 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 122 045 (francs congolais cent vingt-deux mille quarante-cinq).

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'établissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général Adi